

# INFOS PECHE

La Lettre de la société de pêche de Tence - Montfaucon  
CHENEREILLES - LE MAS DE TENCE - ST JEURES - MONTREGARD - RAUCOULES  
Association Agrée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

N° 7 janvier 2006

*Bonne santé et bonne saison de pêche 2006 pour chacun.*

## POUR L'AVENIR DE LA PECHE ET DE NOS RUISEAUX

Même s'il nous est possible de pêcher le carnassier (sauf du 29 janvier au 13 mai), la truite arc en ciel et la perche (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) à Lavalette, nous attendons avec impatience le 12 mars pour avoir le plaisir de reprendre contact avec le Lignon et ses affluents.

Avant cette ouverture, nous vous invitons à venir nombreux à notre assemblée, dimanche 12 février

- pour le plaisir de nous retrouver entre pêcheurs
- pour débattre de l'activité de notre AAPPMA
- pour donner du poids à nos démarches

Si le Lignon et ses ruisseaux sont encore beaux et riches, toutes nos attentions sont nécessaires pour les protéger et les sauvegarder (entretien, pollutions, peuplement, étiages).

Chacun peut faire beaucoup en alertant ses proches, ses relations sur cette nécessité et en faisant le lien entre nos préoccupations de pêcheurs et les enjeux d'avenir décisifs pour notre territoire.

Si la voix de notre AAPPMA est de plus en plus écoutée, si le bilan de notre activité présente quelques belles avancées, n'oubliez surtout pas que nous le devons avant tout à votre fidélité et votre soutien.

C'est seulement avec vous que nous pourrons encore progresser

## DIMANCHE 12 FEVRIER ASSEMBLEE ANNUELLE

A 9 heures, à Tence  
Salle de l'ancienne gare

\*\*\*

## SAMEDI 11 MARS

Ouverture en 1<sup>ère</sup> catégorie  
Accueil au local de Bathelanc  
Soupe aux choux et tripes

\*\*\*

## SAMEDI 1<sup>er</sup> AVRIL à 8 h 30

CONCOURS du CLUB MOUCHE  
« Tence – Lignon – Velay »

\*\*\*

## SAMEDI 21 MAI

CONCOURS DE PECHE  
A LA MOUCHE DE L'AAPPMA

\*\*\*

## SAMEDI 10 JUIN à 14 h 30

CONCOURS DEPARTEMENTAL  
MOINS DE 16 ANS

\*\*\*

## SAMEDI 15 JUILLET

CONCOURS OUVERT A TOUS  
De 9 h à 17 heures

\*\*\*

## SAMEDI 26 AOUT à 14 h 30

CONCOURS OUVERT A TOUS

## LE CONTRAT RESTAURATION ENTRETIEN...

### REALISATIONS DEJA ENGAGEES

**Sur le Lignon** - aménagements d'épis déflecteurs en amont de la passerelle piétonne du Pont de Tence et de pierres déflecteurs sur le radier de la passerelle pour protéger la rive gauche, accélérer le courant central et limiter le réchauffement notamment en période d'étiage.

**Sur la Brosette** – commune de Montfaucon : effacement de l'ancien lavoir de Reynaud pour rétablir la circulation piscicole.

**Sur les Blondes** – commune de Montregard, passage sous la RD 500 à Rochette : aménagement d'un micro seuil et de déflecteurs pour rétablir la circulation piscicole

Travaux sur le site de la scierie des Blondes pour donner un lit sain au ruisseau (avec une forte participation des bénévoles de l'AAPPMA).

**Sur le Trifoulou** – commune de Saint André en Vivarais, passage sous la RD 112 : aménagement de la longue buse existante, déflecteurs et seuil, pour rétablir le transit piscicole vers l'amont.

**Sur la Mousse** – nettoyage et amélioration de la végétation des berges sur 4 700 m de linéaire commune de Chenercelles : du Betz à la Bergeronne

Commune de Saint-Jeures : secteurs de Chazeaux, les Moulins, Freycenet.

**Sur le Sérigoule** – commune de Tence, zone de Leygat : prolongement du nettoyage des berges (300 m)

**Sur la Brossette**, les Mazeaux, la Serigoule, le Trifoulou fauchages et arrachages de foyers de renouée du Japon.

\*\*\*

**ETUDES ENGAGEES** pour l'aménagement de la levée des Frères (Lignon) du seuil et ouvrage du Fieu (Serigoule) des seuils et ouvrages du Cher, de la Naute, de Mounet (Trifoulou) de la levée de Salettes, des ouvrages Victoire et Demars, des seuils et des ouvrages des Mazeaux et des Hostes (Mazeaux) des seuils et ouvrages de Chazeaux, des Moulins (Mousse).

\*\*\*

### PROGRAMME DE TRAVAUX 2006

**Réalisation et engagements des travaux résultant des études finalisées(1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche).**

**Travaux d'amélioration des berges et d'entretien de la végétation** Achèvement du programme 2005

Nouvelles interventions - commune de Tence : aux Hostes 1 000 m, aux Mazeaux 1 700 m

- commune de Montregard : sur le Trifoulou, 2 300 m

Travaux de protection des berges piétinées par le bétail

**Pour préciser ces programmes nous demandons aux pêcheurs de nous faire part de leurs suggestions.**

# REGARDES, PLUS RICHES, PLUS ATTRACTIFS.



travaux sur le ruisseau des Blondes avec la participation de nombreux bénévoles de l'AAPPMA

Ce contrat est mis en œuvre par le Syndicat mixte des Trois Rivières.

Ceci en partenariat avec l'Agence de l'Eau, avec le concours de l'Etat, du Conseil général, du CSP, de la Fédération et des Sociétés de pêche.

Nous tenons à remercier la nouvelle équipe de techniciens du Syndicat mixte, de son engagement à réaliser les promesses portées par ce contrat.

Nous l'assurons de notre soutien actif avec la volonté d'être porte-paroles des pêcheurs, usagers particulièrement sensibilisés mais aussi des muets que sont les ruisseaux et les poissons.

## RAPPEL POUR MEMOIRE

La première publication d'INFOS-PECHE (janvier 2002) faisait état des interventions de l'AAPPMA auprès du Conseil général et du Syndicat mixte des Trois rivières pour la mise en place d'un Contrat Restauration Entretien.

Il s'agissait de la mise en œuvre concrète de notre projet d'une gestion active pour réhabiliter le Lignon et ses ruisseaux.

Cet engagement de l'AAPPMA soutenu par un courrier de Jacques BARROT, Président du Conseil général et la volonté de Madame Jacqueline DECULTIS nouvelle Présidente du Syndicat aboutissait en 2002 à la conduite d'une étude préalable (BIOTEC) et à la validation de celle-ci par les communes et le comité syndical en juin 2003 puis par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en mars 2004.

Notre AAPPMA a participé activement à l'étude préalable et à l'élaboration du programme proposé.

De plus elle s'est engagée à contribuer au financement de l'étude (pour 1 500 euros) et de la réalisation du contrat (pour 12 500 euros) sur les communes de TENCE, MONTFAUCON, CHENEREILLES, MAS DE TENCE, MONTREGARD, RAUCOULES, SAINT JEURES.

A la contribution de l'AAPPMA, s'ajoute celle, égale, de la Fédération de pêche 43 ce qui porte à 5 % le financement par les instances de la pêche.

Ainsi les pêcheurs sont les seuls usagers à participer directement et volontairement au financement du CRE. Il n'est pas inutile de rappeler ces « détails » oubliés par certains qui acceptent mal notre souci d'être associés effectivement aux choix et décisions institutionnels.

## UNE GESTION DE L'EAU PLUS EFFICACE

Depuis septembre nous multiplions les démarches auprès des différents interlocuteurs concernés Etat, Conseil général, Communes, Elus pour les alerter sur l'urgence d'améliorer la gestion de la ressource en eau du versant Lignon amont (voir Infos Pêche n°6 de septembre 2005).

**Nous rendrons compte publiquement de ces démarches lors de l'Assemblée du 12 février.**

Déjà nous pouvons dire que si celles-ci commencent à porter des fruits il est encore nécessaire de renforcer la sensibilisation des pêcheurs et de tous ceux attachés à la sauvegarde de la qualité des rivières et ruisseaux et de faire prendre conscience qu'il s'agit là d'un enjeux essentiel pour la qualité de vie de chacun, de l'avenir de notre territoire et de toutes ses activités.

## DE NOUVELLES AVANCEES CONTRE LA POLLUTION

- Raucoules : mise en service de la nouvelle station d'OUMEY
- Chenereilles : le dossier de la réhabilitation de la station de la Bergeronne est engagé.
- Montfaucon : le commencement des travaux de la nouvelle station est annoncé pour juin 2006.
- Saint Jeures : la mise en service de la nouvelle station des Moulins devrait intervenir sans tarder.
- Tence : réduction des pollutions directes par le réseau et la STEP de Salettes.

**Il s'agit là d'un effort important du Conseil général et des communes.**

## BILAN DE L'AAPPMA EN 2005

L'infos-Pêche n°6 de septembre a commencé à présenter le bilan de nos effectifs. Ceux-ci sont en légère progression 891 contre 840 en 2004.

La fréquentation du plan d'eau de Bathelane a été d'un niveau élevé : 255 pêcheurs dont 101 cartes annuelles. (2 000 kg de truites AEC et gestion équilibrée avec 10 000 euros de recettes).

Ces bilans ainsi que les différents bilans financiers seront précisés lors de l'Assemblée du 12 février.

\*\*\*

## REGLEMENT DE BATHELANE

Quelques modifications sont proposées :

Les permis de pêche à la journée (9€), à la semaine (22€), au mois (40€) sont ouverts à tous les titulaires d'une carte de pêche.

Le permis de l'année (80 €) reste réservé aux sociétaires de l'AAPPMA.

Demi-tarifs pour les jeunes jusqu'à 18 ans et les conjoints titulaires d'une carte « exonéré ». les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un pêcheur titulaire d'un permis « Bathelane ».

## UNE ECOLE DE PÊCHE EN DEVELOPPEMENT

Depuis novembre, la nouvelle promotion, « pêche à la mouche » compte 12 élèves.

Six séances se sont déroulées à Saint Didier en Velay.

Les six prochaines séances auront lieu à Tence au gymnase ou en extérieur

Mercredi 22 février, 1<sup>er</sup> 8 et 15 mars, 12 avril et 10 mai.

Ce succès nous apporte une grande satisfaction mais sollicite beaucoup les formateurs et accompagnateurs bénévoles.

\*\*\*

Plusieurs sorties « carnassiers » ont eu lieu ou sont en préparation.

\*\*\*

Des sorties « accompagnées » en rivière (pêche au toc et à la mouche) seront proposées en 2006.

\*\*\*

Nous souhaitons également organiser des séances d'initiation pour pêcheurs adultes.

Aussi nous appelons des pêcheurs chevronnés à se proposer pour animer ces sorties et ces séances.